



Visa Directrice : *p/62h*
Visa DGS *de*

Le Maire de la Ville d'Eysines,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles, L.3321-1, L.3334-2 et L.3335-4,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2211-2, L.2214-4, L.2122628 et L.2542-8

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boisson temporaire présentée par **Monsieur Loïc BOUR – Président de l'association « Eysines Handball Club »** - souhaitant ouvrir une buvette temporaire à l'occasion de la manifestation publique « **Tournoi du Comité Gironde de Handball Loisirs** » qui aura lieu **le Dimanche 4 Octobre 2026 – Domaine du Pinsan – avenue René Antoune - 33 320 EYSINES.**

Considérant que peut-être fait droit à cette demande,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Loïc BOUR est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons au **Domaine du Pinsan – avenue René Antoune – 33 320 Eysines** à l'occasion et pendant la durée de la manifestation dénommée « **Tournoi du Comité Gironde de Handball Loisirs** ».

ARTICLE 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique etc...).

ARTICLE 3 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le groupe 1 et 3 énumérés à l'article L 3321 – 1 susvisé, exclusivement.

ARTICLE 4 : Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publiée sur le site de la Mairie

Fait à Eysines, le 14 Septembre 2026

Certifié exécutoire par le Maire d'Eysines

Publication en Mairie, le... *22/09/2026*

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué en charge du Cadre
de Vie

[Signature]
Olivier TASTET